

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal du 9 décembre 2009**  
**20 H 00**

**PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, MICHELET Jean Luc, PELLETIER Martine, AUBRY Françoise, CARRIOT Samuel, BRION Luc, DUMAS Valérie, LADENISE Annie, ARNAULT Nathalie**

**PROCURATIONS :**

**LACOMBE Estelle à THOMAS Jeanne**

**JOULIN Francis à CARRIOT Samuel**

**TOUTARD JALADEAU Joël à AUBRY Françoise**

**BAZILE Emmanuel à MARTINEAU Christian**

**AUGRY Mikaël à MARMIN Valérie**

**JUNQUA Hélène à DUDOIGNON Florence (à compter du point 1)**

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Il propose de désigner Samuel CARRIOT comme secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 4 novembre 2009 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Finances : Décision Modificative n°4
2. Finances : ajout à l'inventaire communal
3. Personnel : convention avec le Centre de Gestion de la Vienne
4. Urbanisme : acquisition d'une parcelle
5. Voirie : renumérotation de la rue de Mortiers
6. Ecoles : avenant au marché de restauration scolaire
7. Ecoles : demande de subvention séjour scolaire
8. Présentation du rapport annuel de la CAP sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets
9. Salle des Fêtes : tarifs 2010
10. Personnel : gratification d'un stagiaire

Il est proposé d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

**0. Bâtiments communaux : remplacement du podium tout petits de la crèche**

Hélène JUNQUA rappelle le contexte de la demande de l'association Montamtam. Celle-ci a informé la commune de son souhait de remplacer le podium destiné à l'accueil des bébés suite au passage de la PMI et de la Médecine du Travail (hauteur d'accès au podium trop importante, barrière trop haute, espacement entre les barreaux,...).

L'association a fait réaliser des devis. Le montant des travaux est de 8 682,96 €. L'association a obtenu de la CAF, une subvention de 3039 € pour son remplacement. Elle envisageait de financer cette acquisition sur ses fonds propres ce qui ne permettrait pas la récupération de la TVA.

Elle s'est rendue sur place accompagnée de Mikaël AUGRY afin d'évaluer la situation.

L'ancien podium sera démonté et pourra être réutilisé dans un autre bâtiment communal (écoles, local jeunes,...).

Un débat s'instaure sur la réalité du besoin de remplacer ce podium en service depuis 2005 et sur la forme de la sollicitation de la crèche. Il est arrêté que les opérations d'investissement conséquentes doivent relever du budget communal, les opérations de renouvellement de matériel et d'achat de petit matériel éducatif devant plutôt relever du budget de l'association.

Jeanne THOMAS précise que cette question a été évoquée lors de différents Conseils d'Administration de la Crèche mais qu'elle n'a pas donné d'accord de la commune sur ce remplacement.

En conclusion, Christian MARTINEAU propose que la commune prenne en charge directement cette dépense d'investissement. Il convient également d'autoriser le Maire à solliciter le transfert de la subvention de la CAF de l'association vers la commune.

Il précise qu'un courrier sera adressé à la Présidente de l'association pour lui notifier la position du Conseil et notamment que la prise en compte de cette dépense devra être répercutée sur la demande de subvention 2010 de l'association.

**Cette proposition est adoptée à la majorité**

**Pour : 9 (Estelle LACOMBE, Thierry GAUTHIER, Christian MARTINEAU, Valérie MARMIN, Martine PELLETIER, Hélène JUNQUA, Emmanuel BAZILE, Florence DUDOIGNON, Mikaël AUGRY)**

**Contre : 2 (Luc BBRION, Jean Luc MICHELET)**

**Abstentions : 10 (Régis BRUNET, Valérie DUMAS, Corine SAUVAGE, Françoise AUBRY, Joël TOUTARD JALADEAU, Jeanne THOMAS, Annie LADENISE, Samuel CARRIOT, Francis JOULIN, Nathalie ARNAULT)**

Hélène JUNQUA quitte la séance

**1. Finances : Décision Modificative n°4**

Régis BRUNET propose d'adopter les ajustements budgétaires suivants afin de faire face aux dépenses d'investissement engagées :

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| 16 (Emprunts et dettes assimilés) : | + 2 000 €   |
| Op 69 (Travaux de bâtiments)        | + 35 000 €  |
| Op 70 (Salle des Fêtes)             | - 27 000 €  |
| Op 74 (Gros travaux de voirie)      | + 250 000 € |
| Op 82 (Eclairage public)            | + 7 000 €   |
| Op 89 (Maison de la Forêt)          | - 60 000 €  |
| Op 94 (Halle des sports)            | - 5 000 €   |
| Op 97 (Aménagement centre bourg)    | - 10 000 €  |
| Op 99 (Non affecté)                 | - 192 000 € |

Par ailleurs, il indique qu'il convient d'adopter les modifications suivantes pour réaliser les opérations d'ordre relatives à la cession du camion et à sa sortie de l'inventaire communal.

Section de fonctionnement

Dépenses :

61523 : - 12 763,03 €

675 : +12 763,03 €

Section d'investissement

Recettes

Op 96/2182 : +12 763,03 €

10223 : - 12 763,03 €

Section de fonctionnement

Recettes

776 : +10 144,52 €

7311 : - 10 144,52 €

Section d'investissement

Dépenses

192 : +10 144,52 €

Op 99 : - 10 144,52 €

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

**2. Finances : ajout à l'inventaire communal**

Régis BRUNET propose d'ajouter à l'inventaire communal les objets de menuisier ayant fait l'objet d'un don à la commune de la part de Monsieur et Madame DANTIN.

Ces objets pourront faire l'objet d'une mise en valeur à la Mairie ou la Maison de la Forêt afin qu'ils soient visibles du plus grand nombre.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

**3. Personnel : convention avec le Centre de Gestion de la Vienne**

Régis BRUNET indique, qu'en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 16 janvier 1984 modifiée, le Centre de Gestion de la Vienne a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la loi susvisée.

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et d'engager la collectivité

- à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versées à l'intéressé
- à verser une participation égale à 3 % des salaires bruts de l'agent effectua

Jean Luc MICHELET demande que soit communiqué le coefficient appliqué par le Centre de Gestion afin de pouvoir effectuer une comparaison avec les agences d'intérim.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **4. Urbanisme : acquisition d'une parcelle**

Christian MARTINEAU propose de procéder à l'acquisition de la parcelle AL 153 propriété de Monsieur Philippe PINEAU, d'une contenance de 412 m<sup>2</sup> (dont 200 m<sup>2</sup> de surface bâtie) en zone U1.1 pour un montant de 42 000 €.

Il indique qu'un bail commercial sera conclu avec Monsieur Brilleteau qui vient de racheter le fond de commerce. Il est proposé de maintenir le montant du loyer mensuel en vigueur soit 655,53 € (l'évolution du loyer sera indexée sur l'indice des loyers commerciaux).

Il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette acquisition ainsi qu'à la location du local.

Monsieur MARTINEAU précise qu'il a rencontré les différentes parties.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **5. Voirie : renumérotation de la rue de Mortiers**

Compte tenu des constructions intervenues rue de Mortiers, Christian MARTINEAU précise que pour faciliter le travail de la Poste et de l'administration fiscale, il convient de procéder à sa renumérotation côté pair du n°2 au n°8.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **6. Ecoles : avenant au marché de restauration scolaire**

Corine SAUVAGE indique qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché de restauration scolaire avec la société Poitou Resco pour l'année scolaire 2009-2010.

Les prix des repas seraient ainsi modifiés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 :

| Prestation       | Ancien prix unitaire | Nouveau prix unitaire HT |
|------------------|----------------------|--------------------------|
| Repas maternelle | 2,066                | 2,10                     |
| Repas primaire   | 2,19                 | 2,22                     |
| Repas adulte     | 2,521                | 2,56                     |

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **7. Ecoles : demande de subvention séjour scolaire**

Corine SAUVAGE expose que les enseignantes de cycle 2 (classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2) souhaitent organiser un séjour au centre de plein air de Lathus du 10 au 12 mars 2010.

Le budget prévisionnel du séjour est le suivant :

| Dépenses        |       | Recettes               |       |
|-----------------|-------|------------------------|-------|
| Séjour enfant   | 7 809 | Commune                | 3 040 |
| Séjour adultes  | 92    | APE                    | 1 900 |
| Veillées contes | 240   | Montamiseuro           | 1 900 |
| Transport       | 700   | Participation familles | 2 090 |
| Matériel        | 89    |                        |       |
| Total           | 8 930 | Total                  | 8 930 |

## **8. Présentation du rapport annuel de la CAP sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets**

Christian MARTINEAU présente le rapport annuel de la CAP sur le prix et la qualité des déchets. Il rappelle que le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 précise qu'il revient au Maire de le présenter en Conseil municipal. La CAP a transmis ce rapport pour l'année 2008 qui a reçu l'aval du Conseil communautaire de juillet dernier.

Il rappelle la fréquence des collectes en fonction des territoires, la localisation et les spécialités des différentes déchetteries. Tandis que le tonnage d'ordures ménagères collectées est en baisse de 3,5% par rapport à 2007, celui des emballages recyclables est en progression de 6,5%.

Le compostage à domicile est inférieur aux prévisions (environ 3200 pavillons équipés au 31/12/2008 contre 8 000 prévus). Le système d'aide à l'équipement a été simplifié en 2009.

Concernant l'Unité Valorisation Energétique (UVE), plusieurs arrêts liés à des casses sur les ponts roulants ont généré une baisse de 2,8 % du tonnage incinéré malgré une augmentation du tonnage entrant lié notamment à l'arrivée d'un nouveau client (la communauté de communes du Haut Poitou).

Ce rapport n'appelle pas de remarques particulières de la part du Conseil.

## **9. Salle des Fêtes : tarifs 2010**

Thierry GAUTHIER présente le travail de la commission salle des fêtes qui propose une augmentation de 2% des tarifs de location de la salle des fêtes. Il énumère les différents tarifs pour l'année 2010.

**Cette proposition est adoptée à la majorité**

**Pour : 20**

**Abstentions : 1 (Hélène JUNQUA)**

## **10. Personnel : gratification d'un stagiaire**

Régis BRUNET indique que la commune a accueilli Jonathan BOUHIER, stagiaire de l'IME de Sèvres-Anxaumont, du 30 mars au 3 juillet et du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre, aux services techniques.

Compte tenu de son implication et de son enthousiasme pour les missions qui lui ont été confiées, il propose de lui accorder une gratification adaptée à la durée du stage. Un montant de 1 000 € est proposé.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

**La séance est levée à 21h15**